

# CONTRAT DE DEVELOPPEMENT

## METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

### PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE BAUME



---

## **PREAMBULE**

La charte du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume, projet de territoire à 15 ans, s'organise autour d'une ambition cadre et 4 ambitions thématiques que sont :

- Ambition cadre : inscrire le paysage au cœur du projet de territoire.
- Ambition 1 : préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages.
- Ambition 2 : orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable.
- Ambition 3 : fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources.
- Ambition 4 : valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et le faire ensemble.

Ces ambitions sont déclinées en 13 orientations stratégiques et 35 mesures opérationnelles fixant le projet de développement durable dont le territoire de la Sainte-Baume souhaite se doter pour les 15 années de sa labellisation en PNR.

Le présent contrat de développement, basé sur le programme d'actions triennal annexé à la charte a pour objectifs :

- D'identifier celles des actions qui font l'objet d'un partenariat avec la métropole Aix Marseille Provence
- D'en faire la feuille de route partenariale entre la métropole Aix Marseille Provence métropole et le PNR pour la conduite du plan d'action triennal.
- D'identifier les financements que la métropole mettra en place pour les années 2018 à 2020
- De définir les modalités de pilotage et de suivi de ces actions.

Il indique à titre d'information et pour chacun des ambitions, année par année:

- Les moyens humains consacrés aux actions
- Le coût estimatif des prestations liées à la conduite des actions

---

## ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat de développement a pour but d'organiser la mise en œuvre d'un partenariat opérationnel entre le parc naturel Régional de la Sainte Baume et la métropole Aix Marseille Provence représentée par son président en exercice habilité par délibération du 13 juillet 2017.

## ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU CONTRAT DE DEVELOPEMENT - MONTANT DE L'AIDE

Les objectifs qu'il est proposé de partager dans le cadre de la mise en œuvre du projet déployé par le parc naturel régional de la Sainte Baume à travers sa charte et les annexes qui s'y rattachent s'articulent autour des grandes thématiques suivantes :

- contribution en termes d'attractivité s'agissant des grands espaces paysagers et naturels de l'Est Métropolitain
- volonté d'accompagner l'obtention du label Grand Site de France pour la Sainte-Baume en parallèle à celui de Sainte Victoire
- logique de desserrement de loisir de l'aire métropolitaine par les fonctions de poumon vert et d'espaces récréatifs
- contribution au maintien et aux besoins de restauration des continuités écologiques entre les Calanques, la Chaîne de l'étoile et la Sainte-Victoire
- étude et mise en œuvre d'une « ceinture verte » entre les grands espaces naturels de l'Est métropolitain
- renfort du développement touristique « Nature et patrimoine » et confortement de la lisibilité des actions développement durable de la Métropole sur son territoire
- cohérence pour le développement pastoral de la métropole : montage de plan agro-environnemental et climatique (PAEC) et mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)
- coordination et extension de projets avec l'ensemble des territoires de massif (ex. boucles de cyclotourisme,...), complémentarité des circuits de découverte (ex. lieux de tournage Marcel Pagnol ; circuits de la Glace, de l'artisanat...)
- aménagements de sites dans une offre complémentaire d'activités de loisirs, amélioration de la qualité de l'accueil sur les sites, maîtrise de la circulation motorisée en espaces naturels ...,
- service Education à l'environnement et au territoire (classes parc, excursions « vertes »,...)

Le PNR de la Sainte-Baume permettra par ailleurs

- la mise à disposition des outils du réseau des gestionnaires d'espaces naturels de PACA/ caution pour appels financiers / valorisation du travail effectué / Enrichissement de la connaissance naturaliste publique / Caution scientifique...

- 
- le cautionnement d'appels financiers FEADER (Région) et/ou montages financiers / programme de financement LEADER, différenciation avec la marque PNR...

La métropole Aix Marseille Provence participe au conseil syndical du PNR de Sainte Baume à travers un statut de partenaire associé. Pour la période de référence (2018-2020), le présent contrat de développement est destiné à attacher des financements aux actions initiées par le PNR. Ces actions, contributives du projet métropolitain en cours de construction, sont, dans la charte du PNR, déclinées en 35 mesures regroupées en une ambition cadre et 4 ambitions opérationnelles :

- ambition cadre : inscrire le paysage au cœur du projet de territoire.
- ambition 1 : préserver le caractère de la Sainte Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages
- ambition 2 : orienter le territoire de la Sainte Baume vers un aménagement exemplaire et durable
- ambition 3 : fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources
- ambition 4 : valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et faire ensemble

Le montant du partenariat envisagé est globalement évalué à 250 000 € pour les années 2018 à 2020 (montant triennal) selon déclinaisons prévues en annexe au présent document (intitulé programme d'actions prévisionnel 2018 – 2020)

### **ARTICLE 3 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION**

Le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume s'engage à faire mention du présent contrat avec le logotype de la Métropole Aix Marseille Provence s'agissant de toutes les actions, communication documents, supports et panneaux de chantiers mis en œuvre par application du présent contrat.

De la même façon le président de la Métropole Aix Marseille Provence sera invité à tous les événements liés à l'exécution du présent contrat.

La Métropole Aix Marseille Provence se réserve la possibilité de faire connaître, par tous moyens à sa convenance les actions engagées par le présent contrat

---

#### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI**

Un comité de suivi, composé des représentants désignés de la métropole Aix Marseille Provence et du Parc Naturel Régional sera mis en place ; son secrétariat sera assurée par le Parc Naturel Régional. Il se réunira au moins deux fois par an ainsi qu'à la demande d'un des deux partenaires avec pour missions :

- de sélectionner les projets présentés au financement dans le cadre du programme pluriannuel et conformes à la stratégie de développement des deux partenaires
- d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra le cas échéant donner lieu à des propositions de modification de programmation
- de procéder à l'évaluation permanente du contrat

#### **ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DES AIDES**

Le versement des subventions sera sollicité par le PNR dans un délai de 1 an qui suit la réalisation des actions identifiées sous peine de caducité.

Cette demande sera accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives, techniques juridiques et financières, nécessaires au paiement ; au surplus, le PNR devra apporter pour chaque projet les éléments utiles s'agissant de l'application des exigences posées par l'article 3 de la présente convention.

Le versement d'acomptes annuels d'un montant représentant 50% des budgets prévisionnels de l'année pourra être sollicité par le PNR en début d'exercice budgétaire.

#### **ARTICLE 6 : DUREE**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans relative aux années 2018 à 2020.

A..... le.....

Le Président de la Métropole Aix Marseille Provence

Le Président du Parc Naturel Régional  
de la Sainte Baume



## PROGRAMME D'ACTION PREVISIONNEL 2018-2020

### Ambition 1. Préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages

| 0,35 ETP  | Orientation 1. Assurer la préservation et la valorisation des paysages identitaires |  |
|-----------|---|--|
| Mesure 1. | Préserver et valoriser les paysages identitaires                                    | => Protection et préservation des paysages remarquables, des paysages agricoles sensibles, des cônes de vue à travers les porter à connaissance et dans les documents d'urbanisme<br>=> Suivi et accompagnement de la démarche de classement du site de la Montagne Sainte-Baume<br>=> Démarrage de la démarche préalable à l'Opération Grand Site   |
| Mesure 2. | Valoriser le caractère de la Sainte-Baume et initier une culture du paysage         | => Elaboration et animation des plans paysages<br>=> Mise en place d'un partenariat avec les services routiers des Départements et ERDF pour leurs interventions contribuant à la promotion de la qualité des abords routiers<br>=> Valorisation des entrées physiques du Parc par l'implantation de signalétique panneaux routiers "Parc naturel régional Sainte-Baume" & "commune du PNR de la Sainte-Baume" pour les 29 communes<br>=> Lancement d'une étude sur la valorisation des "portes sensibles"<br>=> Apport de conseils aux communes, en partenariat avec les CAUE et/ou les SDAP, sur des projets d'aménagement des cœurs historiques de villages et de patrimoine bâti.<br>=> Conduite d'une réflexion sur la mise en place d'un observatoire photographique du paysage et constitution d'un fond documentaire |

| Budget total à 3 ans |             |                     | Répartition annuelle |          |           |            |          |          |            |          |          |
|----------------------|-------------|---------------------|----------------------|----------|-----------|------------|----------|----------|------------|----------|----------|
| TOTAL                | Prestations | Ressources humaines | 2018                 |          |           | 2019       |          |          | 2020       |          |          |
|                      |             |                     | Prestation           | RH       | Total     | Prestation | RH       | Total    | Prestation | RH       | Total    |
| 186 250 €            | 139 000 €   | 47 250 €            | 98 000 €             | 15 750 € | 113 750 € | 23 000 €   | 15 750 € | 38 750 € | 18 000 €   | 15 750 € | 33 750 € |

## Ambition 1. Préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages

| 1,70 ETP  | Orientation 2. Assurer la pérennité d'une nature exceptionnelle en Sainte-Baume                                     |  |
|-----------|---|--|
| Mesure 3. | Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de création d'aires protégées et coordonner les protections déjà en place | <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; Animation d'une cellule "gestion des espaces naturels" du Conseil scientifique</li> <li>=&gt; Mise en œuvre de Natura 2000</li> <li>=&gt; Extension de la réserve biologique domaniale de Plan d'Aups</li> <li>=&gt; Préfiguration de la réserve de Mazaugues (option RNR)</li> <li>=&gt; Etude du domaine vital de l'Aigle de Bonelli</li> <li>=&gt; Suivi d'espèces cibles</li> <li>=&gt; Inventaire et diagnostic des foyers biologiques majeurs</li> <li>=&gt; Concertation sur un projet d'APPB chiroptères (ENS Mazaugues)</li> <li>=&gt; Gestion et réhabilitation de zones humides</li> <li>=&gt; Conventonnement de pratique Sport de Nature (en lien avec suivi espèces - cf. mesure 32)</li> </ul> |
| Mesure 4. | Faire connaître les richesses géologiques et souterraines pour mieux les préserver                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; Animation d'une cellule "géologie/karstologie/biospéléologie" du Conseil scientifique</li> <li>=&gt; Identification des sites d'intérêts géologiques justifiant une protection réglementaire</li> <li>=&gt; Mise en place d'outils promotionnels du patrimoine géologiques et souterrains (cf. mesure 34)</li> </ul>  |
| Mesure 5. | Conforter la trame verte et bleue et maintenir la qualité de la biodiversité ordinaire                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; Animation d'une cellule "continuités écologiques" du Conseil scientifique</li> <li>=&gt; Etude forêts anciennes et trame forestière (cf. mesure 20)</li> <li>=&gt; Etude trame nocturne</li> <li>=&gt; Etude connexité des milieux naturels</li> <li>=&gt; Formation d'un réseau de "Bio-spéléologues"</li> <li>=&gt; Animer les démarches d'atlas de la biodiversité communale</li> <li>=&gt; Sécurisation de lignes électriques</li> <li>=&gt; Programme 0 pesticides</li> <li>=&gt; Co-construction d'un outil d'analyse des zonages TVB</li> </ul>  |

| Budget 2018-2020 |             |                     | Répartition annuelle |          |           |            |          |           |            |          |           |
|------------------|-------------|---------------------|----------------------|----------|-----------|------------|----------|-----------|------------|----------|-----------|
| TOTAL            | Prestations | Ressources humaines | 2018                 |          |           | 2019       |          |           | 2020       |          |           |
|                  |             |                     | Prestation           | RH       | Total     | Prestation | RH       | Total     | Prestation | RH       | Total     |
| 533 500 €        | 304 000 €   | 229 500 €           | 152 500 €            | 76 500 € | 229 000 € | 42 000 €   | 76 500 € | 118 500 € | 109 500 €  | 76 500 € | 186 000 € |

## Ambition 1. Préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages

| 0,40 ETP  | Orientation 3. Affirmer l'excellence environnementale du territoire pour la gestion de ses ressources naturelles |   |
|-----------|--|---|
| Mesure 6. | Assurer une gestion cohérente, économe et concertée de la ressource en eau                                       | => Animation d'une cellule "hydrogéologie et usages de l'eau" du Conseil scientifique<br>=> Etude des zones de vulnérabilité des masses d'eau souterraines (ZIA et ZIF)<br>=> Diagnostic environnemental du captage du Puit du Noyer (BV Reppe)<br>=> Programme "économisons l'eau"<br>=> Mise en place d'un réseau de veille "masses d'eau souterraines" |
| Mesure 7. | Assurer l'intégration environnementale des infrastructures d'exploitation des ressources naturelles              | => Appui aux communes dans tout projet d'installation d'infrastructure de production d'énergie renouvelable (porter à connaissance, prise en compte faune/flore/paysage...)<br>=> Participation à la construction du Schéma régional des carrières<br>=> Participation au comité de suivi des sites d'exploitation  |

| Budget 2018-2020 |             |                     | Répartition annuelle |          |           |            |          |           |            |          |          |
|------------------|-------------|---------------------|----------------------|----------|-----------|------------|----------|-----------|------------|----------|----------|
| TOTAL            | Prestations | Ressources humaines | 2018                 |          |           | 2019       |          |           | 2020       |          |          |
|                  |             |                     | Prestation           | RH       | Total     | Prestation | RH       | Total     | Prestation | RH       | Total    |
| 357 000 €        | 303 000 €   | 54 000 €            | 91 000 €             | 18 000 € | 109 000 € | 141 000 €  | 18 000 € | 159 000 € | 71 000 €   | 18 000 € | 89 000 € |

### FINANCEMENTS METROPOLITAINS

Le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence bénéficie dans sa partie du cadre paysager spectaculaire du massif de Sainte Baume. De ce point de vue, la préservation et la mise en valeur des perspectives de vue constitue un facteur essentiel du projet de territoire et de la qualité de son attractivité (touristique et résidentielle). A ce titre, elle apporte son aide à la mise en œuvre des trois orientations de cette ambition à hauteur de 70 000 €.

## Ambition 2. Orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable

| 0,60 ETP   | Orientation 4. Adopter une stratégie commune d'occupation du sol, orientée vers un aménagement économe en espace et respectueux de l'identité rurale |   |
|------------|--|---|
| Mesure 8.  | Protéger le socle agricole, naturel et paysager  | => Animation d'une cellule "action foncière"<br>=> Réalisation de porter à connaissance lors de la révision et/ou de l'élaboration des documents d'urbanisme<br>=> Avis sur les projets de documents d'urbanisme et projets d'aménagements de commune pour protéger les paysages remarquables, les réservoirs de biodiversité et les paysages agricoles sensibles de toute urbanisation, et garantie d'une protection renforcée du foncier agricole dans les documents d'urbanisme<br>=> Accompagnement et conseil aux communes et leurs groupements sur les projets de constructions et d'installations, de réhabilitation et d'extension, de création d'infrastructures nécessaires à l'exploitation agricole<br>=> Conseil et création d'outils d'aide à la décision pour définir un zonage adapté aux aménagements des corridors écologiques, sur la préservation des espaces de fonctionnalités des cours d'eau sur la définition des OAP nécessaires à l'entretien et/ou à la restauration des continuités écologiques<br>=> Mise en place d'un réseau de veille "foncier agricole" ;<br>=> Dynamisation de ZAP |
| Mesure 9.  | Maîtriser l'urbanisation et promouvoir un aménagement urbain économe en espace   | => Communication des porter à connaissance concernant les enjeux de la protection des espaces naturels, agricoles et paysagers<br>=> Attention portée sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du parc et transmission d'un avis sur les documents d'urbanisme en cours d'élaboration et ou en révision (SCOT, PLU, PLUi)<br>=> Conseils et appui auprès des communes sur la maîtrise et l'encadrement des extensions urbaines, de l'habitat diffus notamment en organisant des visites de terrain sur des exemples réussis, et mise à disposition des guides de recommandations techniques avec les partenaires (CAUE...)<br>=> Conduite des actions de communication et de sensibilisation aux enjeux de la consommation d'espace, sur les nouvelles formes d'habiter et de consommer l'espace   |
| Mesure 10. | Favoriser un urbanisme durable contribuant à l'identité du territoire  | => Attention portée dans les projets urbains et dans les documents d'urbanisme pour encourager un urbanisme durable contribuant à la qualité de vie et à la qualité paysagère (Porter à connaissance et suivi et avis des documents d'urbanisme)<br>=> Accompagnement et conseil des communes et groupements en faveur d'un bâti durable de qualité, intégré au paysage<br>=> Elaboration d' un guide de recommandations déclinant les orientations de la Charte et dans la prise en compte des dispositions pertinentes à mettre en œuvre dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement à destination des communes et professionnels<br>=> Création d'un fond documentaire pour accompagner les collectivités sur leurs orientations en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage: réalisation des fiches "qualité" thématiques en partenariat avec les CAUE, SDAP; Organisation d'animations et des temps de sensibilisation collectifs pour développer une culture commune de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage  |

| TOTAL     | Prestations | Ressources humaines | 2018       |          |          | 2019       |          |          | 2020       |          |          |
|-----------|-------------|---------------------|------------|----------|----------|------------|----------|----------|------------|----------|----------|
|           |             |                     | Prestation | RH       | Total    | Prestation | RH       | Total    | Prestation | RH       | Total    |
| 171 000 € | 90 000 €    | 81 000 €            | 46 000 €   | 27 000 € | 73 000 € | 22 000 €   | 27 000 € | 49 000 € | 22 000 €   | 27 000 € | 49 000 € |

## Ambition 2. Orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable

| 0,30 ETP   | Orientation 5. Contribuer à améliorer le cadre de vie, à réduire les nuisances et l'exposition aux risques |  |
|------------|--|--|
| Mesure 11. | Améliorer le cadre de vie et requalifier les espaces banalisés   | => Accompagnement des communes à requalifier les entrées de ville et zones urbaines de moindre qualité et leurs entrées de ville (diagnostic + préconisation - AUDAT)<br>=> Résorption des points d'altération paysagère<br>=> Encadrement de l'affichage publicitaire et de la signalétique<br>=> Accompagnement des communes sur l'implantation des panneaux pour garantir une cohérence visuelle le long des voies de circulation<br>=> Réalisation d'une charte signalétique<br>=> Construction d'un guide d'outils opérationnels à destination des communes et EPCI sur les questions de RLP, signalisation des activités et services |
| Mesure 12. | Améliorer la prévention des risques et réduire l'exposition des populations                                | => Information et sensibilisation des communes à la culture du risque (réunion d'information, diffusion de supports de communication)<br>=> Contribution à l'élaboration de Plans de prévention des risques<br>=> Facilitation de la collaboration entre les PIDAF<br>=> Mise en place d'APSIF (4 personnes sur 3 mois soit 1 ETP annuel)  |
| Mesure 13. | Soutenir la valorisation des déchets et la résorption des dépôts sauvages                                  | => Complément des inventaires des dépôts sauvages<br>=> Accompagnement des collectivités pour une meilleure prise en compte des matériaux recyclés dans la commande publique<br>=> Protection des espaces paysagers, agricoles et naturels à enjeux de tout projet de décharge<br>=> Encouragement et promotion des structures ou plateformes de recyclage des déchets du BTP existantes   |

| Budget 2018-2020 |             |                     | Répartition annuelle |          |           |            |          |          |            |          |          |
|------------------|-------------|---------------------|----------------------|----------|-----------|------------|----------|----------|------------|----------|----------|
| TOTAL            | Prestations | Ressources humaines | 2018                 |          |           | 2019       |          |          | 2020       |          |          |
|                  |             |                     | Prestation           | RH       | Total     | Prestation | RH       | Total    | Prestation | RH       | Total    |
| 270 500 €        | 230 000 €   | 40 500 €            | 105 000 €            | 13 500 € | 118 500 € | 85 000 €   | 13 500 € | 98 500 € | 40 000 €   | 13 500 € | 53 500 € |

## Ambition 2. Orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable

| 0,20 ETP   | Orientation 6. Contribuer à la transition énergétique dans le respect des habitats naturels et des paysages |  |
|------------|---|--|
| Mesure 14. | Accompagner le développement des énergies renouvelables   | => Elaboration d'un scénario de mix énergétique<br>=> Veille à l'intégration paysagère de tout nouveau projet d'implantation du photovoltaïque au sol<br>=> Amélioration de l'accès des habitants au bois de chauffage, issu des forêts communales<br>=> Etude de potentiel pour la valorisation sous forme de méthanisation<br>=> Identification du potentiel de développement du photovoltaïque sur bâti |
| Mesure 15. | Encourager les économies d'énergie et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre       | => Elaboration de conventions partenariats avec les acteurs de l'énergie (ALEC Var / RTE)<br>=> Participation à la révision du Schéma Régional Climat Air Energie<br>=> Veille à la prise en compte de l'objectif de sobriété énergétique dans les documents d'urbanisme<br>=> Accompagnement des communes pour l'obtention du label villes et villages étoilés  |

| Budget 2018-2020 |             |                     | Répartition annuelle |         |          |            |         |          |            |         |          |
|------------------|-------------|---------------------|----------------------|---------|----------|------------|---------|----------|------------|---------|----------|
| TOTAL            | Prestations | Ressources humaines | 2018                 |         |          | 2019       |         |          | 2020       |         |          |
|                  |             |                     | Prestation           | RH      | Total    | Prestation | RH      | Total    | Prestation | RH      | Total    |
| 51 000 €         | 24 000 €    | 27 000 €            | 14 000 €             | 9 000 € | 23 000 € | 5 000 €    | 9 000 € | 14 000 € | 5 000 €    | 9 000 € | 14 000 € |

### FINANCEMENTS METROPOLITAINS

La valorisation du cadre de vie, la préservation des grands massifs forestiers maintenant soumis à des risques exceptionnels avec le changement climatique, la préservation de terres agricoles à la fois nourricières et paysagères, la promotions d'aménagements durables et intégrés sont autant d'enjeux que la métropole Aix Marseille Provence a pour ambition d'accompagner. A ce titre, elle apporte son aide à la mise en œuvre des orientations 8, 11, 12, 13 et 14 de cette ambition à hauteur de 60 000 €.

**Ambition 3. Fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources**

| 0,85 ETP   | <b>Orientation 7. Maintenir, soutenir et promouvoir une agriculture locale et durable</b>                                       |   |
|------------|---|---|
| Mesure 16. | Faciliter la transmission des exploitations agricoles, l'installation de nouveaux agriculteurs et préserver le foncier agricole | => Accompagnement d'un réseau d'espaces test agricole (projet LEADER)<br>=> Mise en place d'ateliers partagés de transformation/préparation de produits agricoles (projets LEADER)<br>=> Relai d'information des procédures d'installation agricole |
| Mesure 17. | Promouvoir une agriculture multifonctionnelle et valoriser ses services sociétaux   | => Définition d'un plan d'action pastoral<br>=> Inventaire des potentialités d'hébergements pastoraux<br>=> Constitution et valorisation d'un réseau d'accueil à la ferme et de points de vente directe   |
| Mesure 18. | Développer un projet alimentaire territorial en favorisant les circuits courts et l'agriculture de proximité                    | => Opération "Pays gourmand" et déclinaison de la Marque Parc<br>=> Marque "Valeurs Parc"<br>=> Valorisation des circuits courts  |

| <b>Budget 2018-2020</b> |                  |                     | <b>Répartition annuelle</b> |          |           |            |          |          |            |          |           |
|-------------------------|------------------|---------------------|-----------------------------|----------|-----------|------------|----------|----------|------------|----------|-----------|
| TOTAL                   | Prestations      | Ressources humaines | 2018                        |          |           | 2019       |          |          | 2020       |          |           |
|                         |                  |                     | Prestation                  | RH       | Total     | Prestation | RH       | Total    | Prestation | RH       | Total     |
| <b>331 750 €</b>        | <b>217 000 €</b> | <b>114 750 €</b>    | 95 000 €                    | 38 250 € | 133 250 € | 56 000 €   | 38 250 € | 94 250 € | 66 000 €   | 38 250 € | 104 250 € |

**Ambition 3. Fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources**

| 0,60 ETP   | <b>Orientation 8. Accompagner le développement d'une économie forestière durable et la reconnaissance des services environnementaux et sociaux assurés par la forêt</b> |   |
|------------|---|---|
| Mesure 19. | Définir une politique forestière territoriale multifonctionnelle  | => Elaboration / animation / promotion de la Charte Forestière de Territoire<br>=> Participation aux projets novateurs sur le territoire (Forêt d'exception / Forêt Modèle)   |
| Mesure 20. | Appuyer la gestion durable des espaces forestiers   | => Elaboration de fiches synthétiques sur le patrimoine forestier communal<br>=> Organisation de sessions de formations pour les propriétaires publics et privés<br>=> Animation foncière pour le regroupement des propriétaires<br>=> Mise en place d'une bourse foncière<br>=> Appui à la certification PEFC (accompagnement acteurs / développement outils de communication)<br>=> Elaboration d'un portefeuille d'actions sylvicoles<br>=> Etudes sur les forêts anciennes et la trame forestière<br>=> Recensement des arbres remarquables<br>=> Elaboration d'un manuel paysager  |
| Mesure 21. | Impulser une meilleure valorisation locale des produits de la forêt et expérimenter de nouveaux débouchés   | => Recherche de solutions pour la mise en place de desserte dans les zones à enjeux<br>=> Elaboration d'un référentiel de bonnes pratiques de réalisation de travaux<br>=> Etude comparative des coûts de gestion des rémanents<br>=> Expérimentation de pratiques de mobilisation de bois alternatives<br>=> Etude de marché (offre / besoins) des entreprises de transformation du bois<br>=> Appui à la mise en place d'une plateforme bois multi-usages<br>=> Développement d'outils de promotion pour l'utilisation de bois local dans les aménagements (construction, signalétique, petit mobilier...)<br>=> Identification des possibilités de paiements de services rendus par la forêt |

| <b>Budget 2018-2020</b> |             |                     | <b>Répartition annuelle</b> |          |          |            |          |          |            |          |           |
|-------------------------|-------------|---------------------|-----------------------------|----------|----------|------------|----------|----------|------------|----------|-----------|
| TOTAL                   | Prestations | Ressources humaines | 2018                        |          |          | 2019       |          |          | 2020       |          |           |
|                         |             |                     | Prestation                  | RH       | Total    | Prestation | RH       | Total    | Prestation | RH       | Total     |
| 268 500 €               | 187 500 €   | 81 000 €            | 46 000 €                    | 27 000 € | 73 000 € | 65 000 €   | 27 000 € | 92 000 € | 76 500 €   | 27 000 € | 103 500 € |

### Ambition 3. Fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources

| 0,75 ETP   | Orientation 9. Accompagner et promouvoir le développement d'un tourisme durable           |  |
|------------|---|--|
| Mesure 22. | Créer une destination touristique durable<br>« Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume » | <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; Construction d'un portrait identitaire</li> <li>=&gt; Identification des opportunités de développement touristique spécifiques au territoire</li> <li>=&gt; Elaboration d'une stratégie touristique adaptée et intégrée</li> <li>=&gt; Aménagement d'un point d'information touristique multi-partenarial assurant la promotion de l'ensemble du territoire</li> <li>=&gt; Intégration de l'offre spécifique PNR dans SITRA</li> <li>=&gt; Création d'un espace Parc au sein des structures d'accueil et de promotion touristique et sites d'EET (cf. FA31)</li> </ul>  |
| Mesure 23. | Structurer et développer une offre touristique authentique et écoresponsable              | <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; Recensement de l'offre touristique existante (hébergement, restauration, prestations)</li> <li>=&gt; Déploiement de la Marque Parc</li> <li>=&gt; Définition de l'offre thématique à partir du portrait identitaire</li> <li>=&gt; Création de produits touristiques expérientiels</li> <li>=&gt; Identification du potentiel d'hébergements adaptés à l'itinérance et prévisions de modernisation ou réhabilitation</li> <li>=&gt; Accompagnement des manifestations à l'écoresponsabilité (cf. FA32)</li> </ul>   |
| Mesure 24. | Développer une itinérance identitaire   | <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; Conventionnement avec les comités sportifs représentant les filières "randonnée"</li> <li>=&gt; Création et promotion d'un itinéraire Tour de Pays multiactivités</li> <li>=&gt; Qualification des itinéraires de randonnée pédestre existants</li> <li>=&gt; Définition du réseau accessible aux VTT, équestre et cyclotourisme en vue de la création de sites fédéraux</li> <li>=&gt; Valorisation des itinéraires de Grande Randonnée existants dont le GRP des chemins de St Jacques</li> <li>=&gt; Création et valorisation de 5 circuits de balade thématique tout public en lien avec le portrait identitaire</li> <li>=&gt; Définition des portes d'entrée randonnée et des points de départ significatifs du territoire</li> <li>=&gt; Intégration de l'offre de randonnée qualifiée dans Chemins des Parcs</li> <li>=&gt; Réflexion sur la création d'itinéraires permettant la mise en réseau des sites majeurs du territoire</li> </ul> |

| Budget 2018-2020 |             |                     | Répartition annuelle |          |          |            |          |           |            |          |          |
|------------------|-------------|---------------------|----------------------|----------|----------|------------|----------|-----------|------------|----------|----------|
| TOTAL            | Prestations | Ressources humaines | 2018                 |          |          | 2019       |          |           | 2020       |          |          |
| 240 000 €        | 147 000 €   | 93 000 €            | Prestation           | RH       | Total    | Prestation | RH       | Total     | Prestation | RH       | Total    |
|                  |             |                     | 26 000 €             | 31 000 € | 57 000 € | 69 000 €   | 31 000 € | 100 000 € | 52 000 €   | 31 000 € | 83 000 € |

**Ambition 3. Fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources**

| 0,10 ETP   | Orientation 10. Favoriser une économie innovante et écoresponsable   |   |
|------------|--|---|
| Mesure 25. | Favoriser le développement d'une économie endogène et écoresponsable | => Développement de partenariats et recherche d'une complémentarité avec les acteurs du territoire<br>=> Insufflation auprès des acteurs économiques d'un sentiment d'appartenance au parc<br>=> Encouragement de l'installation de capteurs photovoltaïques sur toiture ou en ombrières de parking<br>=> Participation aux démarches collectives à l'accompagnement des entreprises dans leur démarche RSE |
| Mesure 26. | Favoriser une économie innovante et collaborative                    | => Facilitation de la mise en œuvre de projets d'économie circulaires innovants<br>=> Réalisation d'inventaires concernant les actions et les initiatives mises en œuvre en partenariat avec les acteurs économiques  |

| Budget 2018-2020 |             |                     | Répartition annuelle |         |         |            |         |         |            |         |         |
|------------------|-------------|---------------------|----------------------|---------|---------|------------|---------|---------|------------|---------|---------|
| TOTAL            | Prestations | Ressources humaines | 2018                 |         |         | 2019       |         |         | 2020       |         |         |
|                  |             |                     | Prestation           | RH      | Total   | Prestation | RH      | Total   | Prestation | RH      | Total   |
| 13 500 €         | 0 €         | 13 500 €            | 0 €                  | 4 500 € | 4 500 € | 0 €        | 4 500 € | 4 500 € | 0 €        | 4 500 € | 4 500 € |

**FINANCEMENTS METROPOLITAINS**

La promotion d'une économie agricole de proximité, innovante et garante de la qualité de ses productions constitue avec la gestion globale de la forêt (défense contre l'incendie, économie, pédagogie et environnement) et la promotion d'un tourisme emblématique et durable trois axes majeurs du projet de territoire. A ce titre, la métropole Aix Marseille Provence pour l'ensemble des orientations de cette ambition à hauteur de 90 000 €.

## Ambition 4. Valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et faire ensemble

| 0,35 ETP   | Orientation 11. Consolider l'identité du territoire et valoriser le patrimoine culturel et spirituel                                 |   |
|------------|--|---|
| Mesure 27. | Renforcer la connaissance, la réhabilitation, la protection et la valorisation du patrimoine rural et du patrimoine bâti identitaire | <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; Coordination et valorisation des bases de données des inventaires</li> <li>=&gt; Développement des réseaux de partenariat et relais des initiatives locales</li> <li>=&gt; Appui technique aux communes, propriétaires privées et aux associations en partenariat avec les CAUE</li> <li>=&gt; Appui et aide à la mise en place de protections réglementaires du patrimoine</li> <li>=&gt; Encouragement à la mise en œuvre de mesures de protection telles que le classement de site, de monuments historiques ou inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.</li> </ul>   |
| Mesure 28. | Valoriser la Sainte-Baume comme haut lieu de spiritualité et d'inspiration   | <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; Valorisation du GRP des chemins de St Jacques (déjà financé dans FA24)</li> <li>=&gt; Accompagnement des actions de valorisation liées à l'adhésion à l'association Villes sanctuaires en France</li> <li>=&gt; Création d'un circuit thématique autour du sacré, des contes et légendes</li> <li>=&gt; Accompagnement dans l'aménagement du site phare à la hauteur d'un haut lieu (Forêt d'exception cf FA31)</li> <li>=&gt; Sensibilisation des usagers au respect des lieux</li> <li>=&gt; Création d'une zone de silence sur le domaine de la Chartreuse de Montrieux</li> </ul>  |
| Mesure 29. | Valoriser l'histoire et la vitalité de la culture provençale de la Sainte-Baume  | <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; Approfondissement des connaissances du petit patrimoine rural et du patrimoine historique en vue de sa valorisation</li> <li>=&gt; Identification des différentes formes de culture à valoriser auprès de la population</li> <li>=&gt; Recensement et promotion des fêtes traditionnelles</li> <li>=&gt; Intégration du provençal maritime dans la signalétique d'entrées de communes et d'entrées de Parc (déjà financé dans FA22) et sur quelques sites à la toponymie le justifiant</li> <li>=&gt; Elaboration d'un livret de formation aux spécificités locales à destination prioritairement des personnels des offices de tourisme</li> <li>=&gt; Création de circuits thématiques (cf. FA23)</li> </ul> |
| Mesure 30. | Soutenir et valoriser les filières de métiers rares et identitaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; Promotion des métiers d'art dans les manifestations grand public organisées ou accompagnées par le Parc</li> <li>=&gt; Création d'itinéraires thématiques participant au tourisme expérientiel (cf. FA23)</li> <li>=&gt; Implication de maitres d'œuvre qualifiés et d'artisans spécialisés lors d'opérations de réhabilitation du patrimoine identitaire</li> </ul>   |

| Budget 2018-2020 |             |                     | Répartition annuelle |          |          |            |          |          |            |          |          |
|------------------|-------------|---------------------|----------------------|----------|----------|------------|----------|----------|------------|----------|----------|
| TOTAL            | Prestations | Ressources humaines | 2018                 |          |          | 2019       |          |          | 2020       |          |          |
|                  |             |                     | Prestation           | RH       | Total    | Prestation | RH       | Total    | Prestation | RH       | Total    |
| 90 250 €         | 43 000 €    | 47 250 €            | 4 000 €              | 15 750 € | 19 750 € | 14 000 €   | 15 750 € | 29 750 € | 25 000 €   | 15 750 € | 40 750 € |

## Ambition 4. Valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et faire ensemble

|                 |   |  |
|-----------------|---|--|
| <b>3,80 ETP</b> | <b>Orientation 12. Favoriser l'appropriation et le respect du territoire par les habitants et les visiteurs et concilier les différentes activités de loisirs dans les espaces naturels</b> |  |
| Mesure 31.      | Organiser la fréquentation raisonnée des espaces naturels   | <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; Participation au schéma d'accueil du public de Forêt d'Exception (cf. FA28)</li> <li>=&gt; Création d'un espace Parc au sein des structures d'accueil et de promotion touristique et sites d'EET (déjà financée FA22)</li> <li>=&gt; Création d'une équipe d'écogardes</li> <li>=&gt; Maintien des actions de surveillance existantes (patrouilles équestres)</li> <li>=&gt; Aménagement et promotion du Vallon de Castelette</li> <li>=&gt; Accompagnement à l'aménagement des Gorges du Caramy (Etude)</li> <li>=&gt; Mise en place d'un système de suivi de la fréquentation des ZNEOF dont observatoire FD Sainte-Baume</li> <li>=&gt; Recensement des sommets à matérialiser</li> </ul>  |
| Mesure 32.      | Coordonner une gestion maîtrisée des sports de nature   | <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; Conventonnement de pratiques des sports de nature (cf. FA3 et FA24) : Randonnée pédestre, équestre, VTT, cyclotourisme, escalade, vol libre, spéléologie, course d'orientation – système veille de sensibilité / engagement de bonne pratique</li> <li>=&gt; Conventonnement d'usage avec les propriétaires</li> <li>=&gt; Inscriptions des lieux de pratique dans les plans départementaux</li> <li>=&gt; Qualification, aménagement, promotion, suivi et entretien des ESI de l'espace sports nature Sainte-Baume</li> <li>=&gt; Création Sentiers du Karst (déjà financé dans FA4)</li> <li>=&gt; Recensement et soutien logistique aux événements ayant vocation à être accompagnés par le Parc (cf. FA23)</li> <li>=&gt; Animation de la médiation territoriale</li> </ul> |
| Mesure 33.      | Maîtriser la circulation motorisée dans les espaces naturels  | <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; Création de documentation ressource à destination des communes et du grand public</li> <li>=&gt; Appui aux communes pour la réglementation des zones à enjeux de priorité 1 et 2</li> <li>=&gt; Accompagnement à la pose de panneaux et barrières formalisant la réglementation en vigueur</li> <li>=&gt; Suivi des opérations de surveillance et financement d'opérations de police supplémentaires</li> <li>=&gt; Animation de la médiation territoriale (résolution de conflits, cas du Col de Saucette, recherche de sites dédiés)</li> </ul>   |

| Budget 2018-2020 |             |                     | Répartition annuelle |           |           |            |           |           |            |           |           |
|------------------|-------------|---------------------|----------------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|
| TOTAL            | Prestations | Ressources humaines | 2018                 |           |           | 2019       |           |           | 2020       |           |           |
|                  |             |                     | Prestation           | RH        | Total     | Prestation | RH        | Total     | Prestation | RH        | Total     |
| 549 003 €        | 201 000 €   | 348 003 €           | 60 000 €             | 116 001 € | 176 001 € | 73 000 €   | 116 001 € | 189 001 € | 68 000 €   | 116 001 € | 184 001 € |

## Ambition 4. Valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et faire ensemble

| 2,50 ETP   | Orientation 13. Mobiliser l'ensemble des citoyens sur un projet commun et proposer à chacun de devenir acteur du territoire  |   |
|------------|--|---|
| Mesure 34. | Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités et au respect du territoire | => Création et animation d'un conseil pédagogique du Parc<br>=> Réalisation d'un schéma d'interprétation du Parc<br>=> Définition d'une stratégie éducative du Parc |
| Mesure 35. | Mobiliser les acteurs et les habitants   | => Animation du Conseil scientifique<br>=> Animation du Conseil de développement<br>=> Espace interactif d'accès aux données du Parc                                |

| Budget 2018-2020 |             |                     | Répartition annuelle |           |           |            |           |           |            |           |           |
|------------------|-------------|---------------------|----------------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|
| TOTAL            | Prestations | Ressources humaines | 2018                 |           |           | 2019       |           |           | 2020       |           |           |
|                  |             |                     | Prestation           | RH        | Total     | Prestation | RH        | Total     | Prestation | RH        | Total     |
| 342 500 €        | 42 500 €    | 300 000 €           | 2 500 €              | 100 000 € | 102 500 € | 7 500 €    | 100 000 € | 107 500 € | 32 500 €   | 100 000 € | 132 500 € |

### FINANCEMENTS METROPOLITAINS

Les résidents métropolitains bénéficient du cadre de desserrement, naturel et de loisir qu'offre le massif de la Sainte Baume. La Métropole Aix Marseille Provence apporte une contribution pour l'ensemble de l'ambition à hauteur de 30 000 €

### SYNTHESE DES FINANCEMENTS METROPOLITAINS

| Ambitions  | Montant prévu prestations | Subvention métropole |
|--|---------------------------|----------------------|
| Ambition 1 Préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysage  | 806 000 €                 | 70 000 €             |
| Ambition 2. Orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable  | 304 000 €                 | 60 000 €             |
| Ambition 3. Fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources | 519 500 €                 | 90 000 €             |
| Ambition 4. Valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et faire ensemble   | 276 500 €                 | 30 000 €             |